



Que se passe-t-il à

Feigères?

Elections présidentielles

Mai 2012

N° 05

1^{er} tour : 22 avril 2012

Inscrits : 970, Votants : 845, Participation : 87,10 %, Blancs, nuls : 11, Exprimés : 834

Candidats	Voix	Candidats	Voix
Eva Joly	47	Nathalie Arthaud	4
Marine Le Pen	91	Jacques Cheminade	1
Nicolas Sarkozy	294	François Bayrou	121
Jean-Luc Mélenchon	85	Nicolas Dupont-Aignan	26
Philippe Poutou	15	François Hollande	150

FEIGERES		CANTON		HAUTE-SAVOIE	
Sarkozy	35,25 %	Sarkozy	36,50 %	Sarkozy	34,06 %
Hollande	17,98 %	Hollande	18,69 %	Hollande	20,52 %
Bayrou	14,50 %	Bayrou	14,01 %	Bayrou	16,56 %
Le Pen	10,91 %	Le Pen	13,56 %	Le Pen	11,83 %

Belle participation pour notre commune à 87,10 %, même si nous sommes à 5,07 % de moins qu'au premier tour de 2007. On notera que le candidat Sarkozy fait 35,25 % ; en 2007, il comptabilisait dans notre commune, 35,98 % soit jeu égalé. Le candidat Hollande arrive second alors que Ségolène Royal était troisième derrière François Bayrou qui a perdu 11,79 %. Marine Le Pen arrive, comme en 2007, 4^{ème} à Feigères, mais gagne 6,94 %, soit 60 voix de plus. On peut souligner le score du candidat Mélenchon avec 10,19 %.

2^{ème} tour : 6 mai 2012

Inscrits : 966, Votants : 857, Participation : 88,7 %, Blancs, nuls : 53, Exprimés : 804

Candidats

François Hollande : 291 voix - Nicolas Sarkozy : 513 voix

FEIGERES		CANTON		HAUTE-SAVOIE	
Sarkozy	63,50 %	Sarkozy	63,49 %	Sarkozy	60,10 %
Hollande	36,80 %	Hollande	36,51 %	Hollande	39,90 %

Pour Feigères, la participation est un peu moins de 0,54 % qu'il y a 5 ans. Nicolas Sarkozy comptabilisait, en 2007, 60,27 % des suffrages. Les bulletins blancs et nuls représentent 6,18 % de la participation contre 3,80 % en 2007. François Hollande est élu Président de la République pour un mandat de 5 ans avec 51,67 % des suffrages.

Mairie de FEIGERES

152, chemin
des Poses du Bois

BP 30612
74166 Feigères
Cedex

Tél : 04 50 49 24 60

Fax : 04 50 49 13 10

Mail :
mairie@feigeres74.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et jeudi
8h15 à 12 h

Mardi
17h à 19h

Mercredi
10h à 12h

Vendredi
15h à 17h

**La mairie sera
fermée le lundi
28 mai.**

A Feigères, concert
de quartier, devant la
salle polyvalente,
le vendredi 29 juin à
20h, présenté
par l'Harmonie de
St Julien (annulation
en cas de pluie).

Conseil municipal - séance du 10 mai 2012

Tirage au sort des Invités du Conseil

Madame le Maire adjoint remercie les personnes présentes à la séance : Evelyne Gauche, Michel Perrier, Mireille Garbil et Anne-Marie Lacroix, qui procèdent ensuite au tirage au sort des prochains invités.

Recours à l'emprunt

Madame le Maire adjoint présente au Conseil les différentes propositions reçues pour le financement des travaux de réfection du réseau d'eau potable sur le secteur Les Sorbiers - Chez Jolliet. Elle expose l'offre du Crédit Agricole, qui propose un emprunt de 75 000 € avec les caractéristiques suivantes :

- ▶ Prêt à taux fixe
- ▶ Durée : 15 ans
- ▶ Périodicité des échéances : trimestrielles
- ▶ Taux d'intérêt actuariel annuel : 5 %
- ▶ Amortissement : constant
- ▶ Frais de dossier : 150 €

Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

Projet de rénovation des fenêtres de l'école

La Commission Bâtiments souhaite refaire les menuiseries de l'école et isoler le bâtiment par l'extérieur, afin de faire des économies d'énergie et d'apporter un plus grand confort aux différents utilisateurs. Ces travaux, estimés à 120 000 € HT, sont éligibles à un financement de la part du Conseil général et du Syane.

Le Conseil municipal accepte de déposer un dossier de demande de subvention auprès de ces deux organismes.

Projet d'aménagement du Chemin de la Source

Le projet d'aménagement du Chemin de

la Source (estimé à 130 000 € HT) est lui aussi éligible à un financement de la part du Conseil général.

Le Conseil municipal accepte de déposer un dossier de demande de subvention auprès de cet organisme.

Subventions

Le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ▶ *Amicale des Ombelles* : 150 €
- ▶ *Association sportive de Neydens* : 650 €
- ▶ *Gym club du Genevois* : 420 €
- ▶ *Union sportive Le Châble* : 350 €
- ▶ *Vélo club de Saint-Julien* : 380 €
- ▶ *Mutame* : 117 €
- ▶ *Sou des écoles* : 750 €
- ▶ *Atelier des Oies sauvages* : 400 €
- ▶ *Amicale des donateurs de sang* : 200 €
- ▶ *Groupe d'intervention et de secours* : 100 €
- ▶ *Scouts guides de France* : 100 €
- ▶ *Espace femmes* : 100 €
- ▶ *Locomotive* : 100 €
- ▶ *Association Allons au cinéma* : 200 €
- ▶ *AFM Association Française contre les Myopathies* : 100 €
- ▶ *Comité Handi Sport* : 100 €
- ▶ *Harmonie de Saint-Julien* : 100 €

Retour sur le nettoyage de la commune et la restauration du chemin du Clos Mulet

32 personnes étaient présentes pour cette journée nettoyage organisée le 28 avril dernier et consacrée au Chemin de la Côte Mulet, réparties en trois groupes : 2 pour le nettoyage, 1 pour l'élagage.

Gestion des eaux pluviales (présentation de l'annexe sanitaire)

Dans le cadre de la révision du PLU, une annexe sanitaire relative aux eaux pluviales est obligatoire.

Ce travail a été confié au cabinet Nicot, qui l'a présenté à la Commission urbanisme le 25 avril dernier. Ce diagnostic met en évidence les problèmes liés aux eaux pluviales sur la commune, et préconise les améliorations qui peuvent être apportées (travaux à prévoir sur 2013).

Dans le futur PLU, l'objectif des élus est de demander une gestion des eaux pluviales à la parcelle pour toutes nouvelles constructions, mais il ne sera pas possible de le faire partout.

Urbanisme

Les demandes suivantes ont été déposées en Mairie :

▶ Déclaration préalable

Thierry Jalowitch, véranda, Chef-lieu

▶ Permis de construire

Consorts Rambosson, garage, Chef-lieu

Patrick Rousseau, extension d'un bâtiment existant, Chef-lieu

Compte-rendu des commissions

▶ Administration

Le travail sur le Document Unique a commencé.

Le prochain dossier pour la commission consistera en l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde. Un groupe de techniciens sera constitué pour cela.

▶ Communication

Le bulletin spécial est en cours de finalisation.

Questions diverses

Une plainte a été déposée suite aux dégradations qui ont eu lieu à l'école le 7 mai dernier. Une personne a été reconnue, les trois autres sont non identifiées.

Emploi d'été aux services techniques

Madame le Maire adjoint explique au Conseil municipal la nécessité de recruter une personne afin de seconder les agents techniques pendant la période estivale, ces derniers prenant leurs congés et les travaux d'entretiens des bâtiments et des espaces verts étant importants pendant cette période. Le Conseil décide de recruter une personne pendant une durée de trois semaines à temps plein, avec la rémunération calculée sur la base du traitement afférant à l'indice brut 296 Indice majoré 302 de la Fonction Publique Territoriale. Les horaires de travail seront les suivants : du lundi au vendredi, de 7h00 à 12h et de 13h à 16h. Tous les dossiers de candidature seront composés d'une lettre de motivation et d'un CV, et transmis en mairie pour le 15 juin dernier délai.

Avis et Réglementation

Nos aînés, nos doyens

Avec le décès ce 29 mars de Madame Ernestine Rey, notre doyenne, nous avons recherché quels étaient nos aînés par hameaux et au Chef-lieu. Nous aimerions avoir leur sagesse, leur tranquillité d'esprit au moment où nous deviendrons, à notre tour, octogénaires ou mieux nonagénaires. Qu'ils vivent paisiblement, soit à leur domicile, soit en maison de retraite : à l'Agnellu : Madame Hélène Coindet, chez Jolliet : Monsieur Ernest Bocquet, à Grossaz : Monsieur Domenico Rossi, au Chef-lieu : Madame Andrée Vuagnat, à Malchamp : Madame Juliette Lamouille, aux Sorbiers : Monsieur René Boivin. Notre doyenne est Madame Andrée Vuagnat, notre doyen est Monsieur Henri Saunier. Nos félicitations à tous les deux, avec nos respectueuses et cordiales salutations.

Etat-civil

Naissance

- ▶ Maël Vidal, le 13 avril 2012, au foyer de Vanessa Menu et Benjamin Vidal.

Nos félicitations aux parents !

Décès

- ▶ Ernestine Rey, le 29 mars 2012 dans sa 96^{ème} année,
- ▶ Nicole Germanier, le 19 avril 2012,
- ▶ René Défago, le 23 avril 2012.

Nos condoléances à leur famille et à leurs proches.

Communauté de Communes du Genevois

Le Conseil communautaire a voté les taxes locales pour l'année 2012 ; une augmentation des taux de 2 % a été décidée en plus de la revalorisation annuelle des bases de 1,8 %.

Taxe d'habitation : 3,05 % - Taxe sur les ordures ménagères : 8,50 % (en légère baisse de 0,6 %) - Taxe sur le foncier bâti : 2,26 % - Taxe sur le foncier non bâti : 9,17 % - Taxe sur la cotisation foncière des entreprises de zone : 22,12 %.

Réunions publiques : Participez à l'avenir de votre territoire

Projet d'aménagement et de développement durable, révision du SCOT

- ▶ Salle communale de Chenex : mercredi 30 mai à 18 heures
- ▶ Salle communale de Beaumont : mercredi 6 juin à 18 heures

Information : www.cc-genevoisfr/territoire/scot.htm

Ouverture d'un relais Pôle emploi

Depuis le 25 avril 2012, un relais Pôle emploi est ouvert au 26 avenue de Genève, Immeuble le Galien B, à Saint-Julien-en-Genevois. Sous la responsabilité de M. Thierry Pottier, directeur de l'Agence d'Annemasse, l'équipe du Pôle emploi assure l'accueil et l'inscription des demandeurs d'emploi, l'accompagnement dans leur recherche d'emploi, le versement des allocations des personnes indemnisées, et le conseil et l'accompagnement des entreprises dans leurs recrutements. Pour simplifier les démarches, les services suivants sont aussi accessibles : sur internet : www.pole-emploi.fr, par téléphone au 3949 pour les demandeurs d'emploi et au 3995 pour les entreprises. Ce relais vous accueille du lundi au jeudi de 8h30 à 16h15 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et concerne toutes les communes du canton de Saint-Julien-en-Genevois.

La section des Jeunes Sapeurs Pompiers « JSP » du Canton de Saint-Julien-en-Genevois recrute des jeunes garçons et filles de 11 à 14 ans, pour la saison 2012/2013. Si vous aimez le sport, si vous avez l'esprit d'équipe, si l'effort physique et un peu de discipline ne vous rebutent pas, alors, vous correspondez à leurs critères pour être des leurs. Vous apprendrez en quatre niveaux de formation l'ensemble des gestes pour devenir un futur sapeur pompier volontaire. Les dossiers sont à retirer à la caserne du Centre de Secours, Avenue Louis Armand, à Saint-Julien. *Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mickaël Dupont au 06 76 61 45 57.*

Cantine et garderie :

pré-inscriptions et inscriptions rentrée scolaire 2012/2013

1/ Les pré-inscriptions à la cantine et à la garderie

Elles auront lieu du 1^{er} juin au 15 juillet 2012, à la mairie, par envoi de mail, par téléphone, par courrier. Elles ont pour but de connaître les effectifs et de savoir si la capacité d'accueil est suffisante.

2/ Les inscriptions à la cantine et à la garderie

Elles auront lieu du 15 août au 1^{er} septembre 2012, à la mairie. **Un dossier est à retirer en mairie et à retourner au plus tard le 1^{er} septembre.** Vous pourrez le télécharger sur le site de la mairie.

ATTENTION : les enfants pré-inscrits ne sont pas inscrits d'office.

La Poste nous informe qu'elle recrute des facteurs (travail régulier ou saisonnier en périodes de vacances scolaires), en contrat à durée déterminée. *Contact : M. Khaless : 04 50 49 49 02, ou karim.khaless@laposte.fr*

Elections législatives de juin 2012

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 10 et 17 juin. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h à la salle consulaire de la mairie. Pour les procurations, il est conseillé de faire la démarche **une semaine avant la date des élections auprès de la gendarmerie.**

Informations générales et associatives

Tir de feux d'artifice

Seuls trois événements dans l'année ouvrent droit au tir de feux d'artifice sous couvert d'une autorisation délivrée par le Maire : le 14 juillet - jour de la fête Nationale -, le jour de la Fête de la Commune et la Nuit de la Saint-Sylvestre. Des autorisations peuvent être délivrées à des particuliers ou des associations pour des manifestations de moindre importance. Il leur faut pour cela déposer en mairie au moins deux mois à l'avance une demande comportant l'attestation de responsabilité civile de l'artificier ainsi que son certificat de qualification et le numéro d'agrément des feux, les désignations génériques et commerciales des feux, les conditions d'exécution, notamment le lieu, la date, l'horaire du tir, le nom de la personne qui dirige l'exécution et les dispositions destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage avec l'obligation d'établir un schéma de mise en œuvre. Les feux d'artifice sont divisés en 4 classes - de K1 à K4. Les groupes de K1 et K2 sont des artifices qui ne représentent qu'un risque minimum et exigent seulement que le tireur soit majeur, et que quelques précautions simples figurant sur la notice d'emploi soient respectées. Le groupe K3 (le plus courant), demande obligatoirement une autorisation écrite en mairie. Seul un artificier peut utiliser les feux de la classe K4 après avoir, au préalable, déposé une déclaration un mois avant la date du tir en Préfecture et en mairie.

Conférence - débat

Dans le cadre de notre Agenda 21, nous organisons une conférence-débat sur les panneaux photovoltaïques, le vendredi 15 juin à 20h à la Salle Jean-Paul Porte. Des habitants de Feigères ayant réalisé ce type d'installation seront présents pour nous faire part de leur expérience de façon objective et indépendante. Vous pourrez leur poser des questions concernant ces installations, les interroger sur leurs impressions, leurs remarques et leur degré de satisfaction. L'association Prioriterre, spécialisée dans le conseil en économie d'énergies, animera le débat et nous fera part des dernières informations en matière de prix de l'énergie et du retour sur investissement escompté.

Nous espérons que vous viendrez nombreux pour cet échange que nous souhaitons convivial et bénéfique.

Renseignements, mairie tél. 04 50 49 24 60

A l'école,

Notre école sera en fête le samedi 23 juin à la salle polyvalente. Le spectacle présenté par les enfants débutera dès 10 heures. Le repas de midi sera organisé par le Sou des Ecoles ; quelques animations pour les enfants auront lieu en début d'après midi.

Halte au vandalisme !

Ras le bol de ces énergumènes qui n'ont qu'un seul souci : détériorer et vandaliser le bien public. Depuis début avril, pas une seule semaine sans découvrir des dégradations sur les bâtiments communaux (poignées de portes arrachées, feux au pied des bâtiments, murs souillés), et sur le mobilier urbain (panneaux électoraux mis à terre, container du point vert de la salle polyvalente renversé etc.). Le comble de tout : le vol du drapeau, emblème de la nation, sur le plus haut des trois mats de la mairie. Nous ne comptons plus les heures de nettoyage et de ramassage des cannettes, bouteilles souvent cassées, qui jonchent les pelouses dans le périmètre des bâtiments communaux.

A propos, au sujet du drapeau français, il faut savoir que celui ou ceux qui l'ont volé sont passibles de 7 500 € d'amende et de 6 mois d'emprisonnement. Ce drapeau a un repère qui nous permettra de le reconnaître. Ce n'est pas la première fois que nous alertons la population sur de tels comportements. Notre patience a des limites. Nous avons prévenu la gendarmerie. La brigade va accentuer ses rondes et patrouilles dans le périmètre des bâtiments communaux, et opérera des contrôles d'identité. Nous rappelons que les mineurs sont sous la responsabilité des parents. La justice ne fait pas de cadeau en la matière. La facture commence à devenir lourde pour la collectivité mais surtout pour le contribuable que nous sommes tous. Je suis courroucé par de tels agissements. Nous allons vers un état d'esprit où la tolérance zéro sera notre seul point de vue. En ma qualité de responsable des finances communales, je dis cela suffit !

Le Maire-adjoint, André Borgognon

Tennis Club

Le dimanche 3 juin, dès 9 heures, le TCF vous invite à participer à sa première rencontre amicale de l'année. Cette **manifestation est ouverte à tous**, parents et enfants, adhérents ou non, classés ou juste initiés (nous prêtons le matériel aux enfants). Venez échanger quelques balles ! C'est l'occasion de vous initier à ce jeu d'adresse, de rencontrer de nouveaux partenaires et de passer un moment convivial. Ceux qui le souhaitent pourront profiter en famille du barbecue de midi et partager grillades et salades - nous offrons l'apéritif et votre dessert maison sera apprécié. Inscription au barbecue le jour même, au chalet jusqu'à 11 heures. En cas de mauvais temps, la rencontre sera repoussée à une date ultérieure. Venez nombreux ! Bon été à tous, le Comité.

A la bibliothèque,

Vous aimez lire ? Le prêt de livres et de CD est accessible avec la carte de Familles rurales (20 €). Des nouveautés sont régulièrement mises en rayon.

En septembre, lors du vide grenier, une exposition sur le thème « D'où je viens ? » est programmée. Cette manifestation aura lieu les 29 et 30 septembre. Vous pouvez nous confier divers documents ayant trait à vos origines. **Heures d'ouverture** : Lundi : 16h15-17h, Mardi : 16h30-18h, Jeudi : 17h30-19h et Samedi : 11h-12h30. *Contact au 04 50 49 26 53 ou yvette.bostdeche@neuf.fr*